

République de Djibouti

**COLLECTIVITÉ RÉGIONALE DE TADJOURAH**

---

**PLAN  
D'INVESTISSEMENT PLURI-ANNUEL**

**(PIP/Tadjourah)**

**Pour la période 2010-2011**



**Version finale**

**Octobre 2009**

---

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation  
Préfecture de Tadjourah - Conseil Régional de Tadjourah



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Présentation</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE</b>	<b>3</b>
2. Vision du développement social et économique	3
3. Axes stratégiques et domaines d'investissement	3
4. Responsabilités et procédures	5
<b>DEUXIEME PARTIE</b>	<b>6</b>
5. Présentation des investissements	6
6. Analyse générale des investissements	7
<b>APPENDICE A :</b>	
Tableau complet des investissements régionaux	8
<b>APPENDICE B :</b>	
Tableau complet des investissements locaux	10
<i>Tadjourah-ville</i>	11
<i>Randa</i>	12
<i>Dorra</i>	13
<i>Lac Assal</i>	14
<i>Adayllou</i>	15
<i>Debné-Mabla</i>	16
Vue d'ensemble des investissements	17
Annexe A : Présentation graphiques des investissements	18
Annexe B : Vision stratégiques des investissements	19

---

Ce document a été préparé grâce au soutien technique et financier du *Programme d'Appui à la Décentralisation et aux Collectivités Locales (PADCL)*, financé par :

- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD),
- le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) et l'
- Union Européenne (UE)



# PLAN D'INVESTISSEMENT PLURI-ANNUEL DE LA COLLECTIVITE REGIONALE DE TADJOURAH (PIP /Tadjourah)

## 1. PRESENTATION

01. Le *Plan d'Investissement pluri-annuel de Tadjourah (PIP/Tadjourah)* est l'outil de programmation du développement à court et à moyen terme de la Collectivité régionale de Tadjourah.

02. Il est extrait du plan de développement régional de Tadjourah (voir document : *PDR/Tadjourah*). Les axes et les objectifs de développement définis par le PDR/Tadjourah sont cependant revus et précisés conformément à la période de validité du PIP/Tadjourah.

03. Le PIP/Tadjourah constitue la base technique nécessaire pour la préparation du futur budget de la Collectivité.

04. Ce Pan d'investissement couvre la période allant de janvier 2010 à décembre 2011.

05. En tant qu'instrument de planification statutaire, le PIP/Tadjourah fera l'objet de révisions annuelles, par le biais d'un *Plan d'Investissement Annuel (PIA/Tadjourah)*.

## PREMIERE PARTIE

### 2. VISION DU DEVELOPPEMENT

06. Les objectifs du PDR/Tadjourah correspondent aux priorités définies par l'*Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS)*, le nouveau cadre central de la politique de développement social et économique du pays, <sup>1</sup> à savoir :

- La promotion de l'accès des populations aux services de base,
- La restructuration de l'appareil productif,
- L'assistance aux personnes en grande vulnérabilité.

### 3. AXES STRATEGIQUES ET DOMAINES D'INVESTISSEMENT

07. A la lumière des résultats de l'étude diagnostique et des concertations avec les différents acteurs locaux, la Collectivité de Tadjourah identifie un domaine d'investissement principal, à savoir ***l'appui à l'agro-pastoralisme en tant que système de production et mode de vie.*** Traduit par un ensemble d'initiatives à la fois au niveau régional et au niveau local, cela comprend :

---

<sup>1</sup> Voir: INDS (2008) *Eléments de perspectives 2008-2011.*

A. **Un volet concernant le CAPITAL PHYSIQUE régional**, notamment par rapport à la création et/ou réhabilitation d'ouvrages hydrauliques essentiels (puits cimentés traditionnels, citernes enterrées, sources), la création de petits équipements marchands (marché, locaux de stockage des produits agricoles, abattoir) et de centres de culture, d'apprentissage et de loisirs (CDC, ateliers pour les femmes artisans).

B. **Un volet concernant le CAPITAL NATUREL régional**, notamment par le biais de:

**B.1 Un appui à la pratique associée des activités agricoles, pastorales et piscicoles**, y compris des travaux d'aménagement de zones de production (terres arables de périmètres agro-pastoraux), accompagnés par des mesures de sensibilisation et formation des producteurs (services dispensés par des auxiliaires).

**B.2 Des mesures concernant la protection, réhabilitation et valorisation de l'environnement**, y compris :

(a) L'assainissement et l'hygiène des zones urbaines (par un système rationnel et durable de collecte et gestion des déchets domestiques dans la ville de Tadjourah),

(b) La défense et la valorisation de certains éco-systèmes uniques (par exemple, les mangroves marines de Godoria ou les zones forestières du massif du Goda et du Mabla (forêts de Ditolou, Birsiha, Madgoul au pied de mont Moussa Ali. 2021m altitude),<sup>2</sup>

(c) La protection des terres cultivées et de l'habitat (protection contre la crue des eaux),

(d) La protection des points d'eau contre la pollution (insectes, reptiles, animaux sauvages),

(e) La sensibilisation des producteurs au sujet de la salinisation des terres due aux méthodes d'irrigation,

(f) Une réflexion sur les caractéristiques d'une industrie touristique 'solidaire', qui soit créatrice d'emplois et respectueuse des ressources environnementales.

08. La Collectivité de Tadjourah a aussi identifié d'autres dimensions importantes du développement social et économique de ses populations :

➤ **Par rapport à la valorisation de son CAPITAL SOCIAL et de son CAPITAL HUMAIN**, la Collectivité reconnaît de ne pas être en mesure de susciter à court terme des initiatives précises. Cependant, elle souhaite démarrer une réflexion approfondie sur ces deux domaines, à la fois en terme d'objectifs, modalités et procédures. Elle désire ainsi créer *des espaces de concertation et de réflexion* entre tous les acteurs locaux et avec les principaux partenaires externes, de manière à mieux préciser les mesures les plus appropriées à entreprendre. Cela concernerait en particulier :

(a) Le renforcement de la vie associative sur toutes ses formes (groupements de producteurs, coopératives plus ou moins formelles, associations féminines, associations de jeunes),

(b) La consolidation des liens de solidarité et d'entraide au sein des communautés de base,

---

<sup>2</sup> A cela on devrait ajouter la protection du site archéologique de Maka Arassou.

(c) L'appui à l'émergence de nouvelles formes de vie associative adaptées au contexte local,

(d) Le contenu et les modalités d'une formation techniques et professionnelle dispensés aux jeunes (garçons et filles), en fonction surtout des demandes du marché (cela touchant à la fois aux métiers traditionnels (agriculture, élevage et pêche), aux services (plomberie, maçonnerie, électricités, mécanique, etc.) et aux métiers nouveaux (informatique).

- Enfin, par rapport à son **CAPITAL FINANCIER**, les responsables de la Collectivité de Tadjourah envisagent de prendre contact avec un certain nombre de partenaires, pour la mise en œuvre d'un système de micro-finance approprié aux besoins des populations. Le capital financier de la région pourra ainsi être développé, notamment pour appuyer des activités génératrices de revenus (en particulier des femmes et des jeunes) et relancer les activités pastorales (reconstitution du cheptel) et agricoles (acquisition d'intrants et matériels agricoles).

09. Le but du PIP/Tadjourah est ainsi de traduire ces orientations en un ensemble cohérent d'initiatives précises et ciblées au cours des années 2010 et 2011.

#### 4. RESPONSABILITES ET PROCEDURES

10. Le présent PIP est **approuvé par le Conseil régional de Tadjourah** au cours d'une assemblée spéciale (voir 'procès verbal' d'accompagnement) et **validé par le Préfet de Tadjourah**, représentant du Gouvernement (voir 'lettre officielle').

11. Les responsabilités concernant sa mise en exécution et son suivi sont partagées entre tous les acteurs :

➔ **Le Conseil régional** assure la maîtrise d'ouvrage des différentes initiatives, conformément aux principes de la politique djiboutienne en matière de décentralisation et aux procédures administratives en vigueur, surtout par rapport aux aspects suivants :

- La programmation des investissements,
- La constitution des dossiers d'appel d'offres,
- L'évaluation des offres,
- La sélection des entreprises et des prestataires,
- L'attribution des marchés,
- Les mesures et procédures de suivi et évaluation.

➔ **Les bénéficiaires des initiatives ('porteurs de projets')** - groupes de producteurs ou d'utilisateurs des services et des infrastructures - sont les maîtres d'œuvre de la plupart des initiatives du PIP (en tant que 'porteurs de projet').<sup>3</sup> Ils ont, par conséquent, la responsabilité de préparer des fiches de projet (avec modalités de mise en œuvre, contributions des bénéficiaires, mécanismes de gestion des travaux et des ouvrages, procédures de contrôle social) et de les soumettre aux instances de la

---

<sup>3</sup> D'une manière générale, **les porteurs de projets 'éligibles'** sont les Comités locaux de développement, les associations villageoises, les groupements de producteurs, les coopératives ou les unions ou fédérations d'associations, groupements ou coopératives, ainsi que des ONG locales. Par contre, **les porteurs de projet 'non éligibles'** sont les autorités (y compris les autorités coutumières, les responsables administratifs, les responsables du Conseil régional), les députés et les membres du Comité d'analyse des projets (CAP).

Collectivité régionale (*Comité d'Analyse des Projets/CAP*) et *Comité de Coordination du Développement Régional/CDR*).

- **Les services administratifs** de la préfecture veillent aux capacités réelles de gestion administrative et de comptabilité financière du Conseil régional. Ils garantissent aussi que les initiatives prévues par le PIP relèvent des compétences et des prérogatives légales de la Collectivité régionale et ne sont déjà entreprises ni envisagées par d'autres projets du gouvernement ou d'autres intervenants.
- **Les services techniques déconcentrés** ont la charge de conduire des études de faisabilité préliminaires (avec l'implication éventuelle de personnes ressources extérieures) et des appréciations ou évaluations techniques régulières de toutes les initiatives en cours d'exécution. En particulier, ils veillent à ce que soient financées seulement :
  - les initiatives conformes aux normes techniques officielles,
  - les infrastructures de type scolaire et médical compatibles avec les cartes sanitaires et scolaires en vigueur dans la République de Djibouti et dont l'affectation du personnel nécessaire a été préalablement garantie à travers des conventions/accords avec les départements de l'administration concernés.

## DEUXIEME PARTIE

### 5. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS

#### 5.1 La priorité en matière de développement régional

12. A la lumière des conclusions du Plan de Développement Régional (PDR), **un appui cohérent et complet aux activités agro-pastorales** des populations de la région est considéré par le PIP/Tadjourah comme l'initiative principale prioritaire.

13. Il s'agit d'une initiative ayant une envergure régionale portant sur le capital naturel et comportant un ensemble d'investissements individuels distincts mais complémentaires (terre, eau et cheptel). L'objectif est ainsi de créer dans la région une dynamique permettant une meilleure association entre les activités de l'agriculture et celle de l'élevage.

14. La Collectivité estime qu'au cours des deux prochaines années, c'est par le biais d'une politique de développement axée sur l'agro-pastoralisme que les populations de Tadjourah seront à même de réduire leur pauvreté actuelle et d'améliorer leurs conditions de vie. Environ 55% des montants potentiels alloués au développement régional serait ainsi consacré à cette initiative régionale, dans le respect des équilibres socio-démographiques, géographiques et économiques régionaux.

15. Les investissements concernent l'ensemble des localités et des sous-localités de la région. Leur mise en œuvre nécessite une action concertée, coordonnée et homogène entre le niveau régional et le niveau local, comme aussi entre toutes les parties prenantes locales (CDR de la Collectivité, responsables régionaux des ministères techniques, ONG et associations de la société civile). Des informations détaillées sur toutes ces initiatives régionales sont présentées dans l'Appendice A.

#### 5.2 Les investissements locaux

16. Par ailleurs, le PIP/Tadjourah identifie aussi, dans chacune des cinq localités et des différentes sous-localités de la Région, un ensemble **d'investissements socio-collectifs**

**ponctuels** en matière d'éducation, santé et assainissement. Des informations détaillées concernant ces initiatives locales sont présentées dans l'Appendice B.

## **6. ANALYSE GENERALE DES INVESTISSEMENTS**

### **6.1 Montant et source des investissements**

17. Le montant de l'ensemble des investissements de la Région de Tadjourah pour la période 2010-2011, est estimé à **164,5 millions Fdj**. Ce montant global se répartit entre :

- **Des investissements régionaux : 91 millions Fdj** (soit 55,5% du total), comprenant :
  - Un volet **Eau** : 49 millions Fdj (=54% des investissements régionaux),
  - Un volet **Agriculture & Elevage** : 42 millions Fdj (= 46% des investissements régionaux),
- **Des investissements locaux : 73,5 millions Fdj** (soit 39,2% du total), repartis entre les volets suivants :
  - Volet Infrastructure (marché & abattoir et stockage pêche): 40%
  - Volet Jeunesse (CDC) : 18%
  - Volet Assainissement et hygiène : 17%
  - Volet Environnement : 9%
  - Volet Artisanat des Femmes : 8%
  - Volet Équipement (écoles) : 5%
  - Volet Ecole : 3%

18. Le présent PIP/Tadjourah ne tient pas compte des coûts liés à:

- L'entretien et la maintenance des différentes infrastructures sociales et ouvrages déjà opérationnels, ni de tout autre coût récurrent de ces ouvrages (salaires, véhicules, etc.). En principe, ces coûts sont pris en charge par les budgets des services techniques régionaux concernés ;
- La mise en œuvre de projets et programmes planifiés au niveau des ministères techniques, avec le financement de l'État et/ou des partenaires en développement, et couvrant la totalité ou une partie du territoire régional.

19. La situation de l'ensemble de ces investissements sera évaluée au terme de la première année, avant de procéder éventuellement à une révision au cours de la préparation du Plan d'Investissement Annuel (PIA) de 2011. Cette révision sera faite en fonction de l'avancement des différentes initiatives, de la disponibilité des ressources financières et des capacités de gestion administrative et financière des organes régionaux.

## APPENDICE A

### TABLEAU COMPLET DES INVESTISSEMENTS REGIONAUX

(Investissements à entreprendre sur tout le territoire régional d'une manière concertée)

INVESTISSEMENT REGIONAL	COUT ESTIMATIF	REMARQUES
<p><b><u>PROGRAMME REGIONAL : APPUI AUX ACTIVITES AGRO-PASTORALES</u></b></p> <p><b>VOLET I : EAU</b></p> <p><b>I.1 Construction et réhabilitation de 5 puits</b> (la plupart avec abreuvoirs)</p> <p><b>I.2 Construction et réhabilitation d'une quinzaine de citernes enterrées</b> (équipées avec margelles de protection contre les crues des eaux)</p> <p><b>I.3 Réhabilitation et protection d'une vingtaine de sources</b></p> <p><b>I.4 Action de ravitaillement en eau potable des ménages</b> (avec distribution parallèle de matériel de stockage de l'eau approprié)</p>	<p><b>Sous-total du volet EAU : 49 millions Fdj</b></p> <p>Construction et réhab citernes : 20 millions            Construction &amp; réhab. de puits : 8 millions            Réhabilitation sources : 5 millions            Achat de deux camion-citermes : 12 millions            Construction réservoir eau potable : 4 millions</p>	<p>Initiatives placées sous la tutelle et la supervision de la Direction de l'Eau, du Ministère (MAEP-RH). Utilisation de l'approche HIMO.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites envisageables pour les puits : Ardo, Bankouleh (Randa) Adoyla et Guirrori Miyoye, Terdo et Rassali (Debne-Mabla) ; Terdo et Raissali (Debne-Mabla)</li> <li>• Sites envisageables pour les citernes : une dizaine de locations à identifier ultérieurement</li> <li>• Sites envisageables pour les sources : une trentaine de locations à identifier dans plusieurs sous-localités.</li> <li>• Camionnettes-citermes : Zones du Lac Assal et Dabné-Mabla</li> <li>• Réservoir eau potable : Localité du Lac Assal</li> </ul> <p>Autour de chaque ouvrage, sera consolidée ou créée une association d'usagers. Tous les ouvrages seront placés sous la responsabilité d'un comité de gestion.</p> <p><b>Porteurs de projets :</b>            CLD villageois (sensibilisation et formations)            Coopératives agricoles            Réseau informel de coopératives agricoles            Associations usagers des points d'eau</p>



<p><b>VOLET II : ELEVAGE &amp; AGRICULTURE</b></p> <p><b>B.1 Sensibilisation générale de la population</b></p> <p><b>B.2 Formation d'une vingtaine d'auxiliaires agro-pastoraux</b></p> <p><b>B.3 Formation d'agriculteurs</b></p> <p><b>B.4 Equipement des auxiliaires</b> en produits vétérinaires essentiels, produits phytosanitaires, semences améliorées et petit outillage agricole.</p> <p><b>B.5 Suivi et ravitaillement</b> des auxiliaires (collaboration entre les services de l'Élevage et la Santé)</p> <p><b>B.6 Aménagement de périmètres agro-pastoraux</b></p> <p><b>B.7 Construction et aménagement d'un magasin de stockage des produits de la récolte</b></p>	<p><b>Sous-total Volet ELEVAGE &amp; AGRICULTURE : 42 millions Fdj</b></p> <p>Formation et sensibilisation des agro-pasteurs : 1 million Fdj</p> <p>Formation agriculteurs: 1,5 millions Fdj</p> <p>Equipement pour auxiliaires : 1,5 millions FDj</p> <p>Aménagement périmètres : 30 millions Fdj</p> <p>Construction magasin de stockage : 8 millions Fdj</p>	<p>Sensibilisation de la population concernant les problèmes généraux de l'association des pratiques de l'agriculture et de l'élevage</p> <p>Les Auxiliaires sont appelés à jouer le rôle d'une véritable courroie de transmission entre les services techniques et les populations. Ils ont le devoir de vulgariser les pratiques et techniques essentielles concernant le soin des animaux et les cultures agricoles.</p> <p><b>Aspects de la formation</b> : (i) formation en diversification pratiques agricoles, (ii) formation en maraîchage ; (iii) formation des femmes en transformation des produits de la récolte (ex. confitures) et équipement, (iiv) mise à disposition de semences et produits phytosanitaires</p> <p><b>Location des périmètres</b> : Hagandé, Andaba et Dorra. Unités d'une surface de 1 ha pour environ 6-8 exploitants (dans les localités qui disposent déjà d'un forage).</p> <p><b>Lieux de stockage</b> : Construction de 5 magasins dans chacune des principales localités (Randa, Dorra, Lac Assal, Adaylou et Debne-Mabla). A Tadjourah-ville, le magasin de stockage serait intégré au futur marché.</p> <p><b>Porteurs de projets</b> :  CLD villageois (sensibilisation et formations)  Coopératives agricoles  Réseau informel de coopératives agricoles  Associations d'usagers des points d'eau</p>
--	---	---

**COUT ESTIMATIF TOTAL  
DU PROGRAMME REGIONAL :  
91 millions Fdj**

**APPENDICE B :**

**TABLEAUX GENERAUX  
DES INVESTISSEMENTS LOCAUX**

**(Investissements prioritaires à entreprendre dans des localités ou sous-localités spécifiques)**

## TADJOURAH-Ville : TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES (2010-2011) (million FDj)

Types d'investissements	Investissements Prioritaires	Lieu	Coût estimatif	Remarques
<b>a) Investissements socio-collectifs (éducation, santé et assainissement, infrastructures, équipements marchands)</b>	<b>Priorité 1 : Assainissement et gestion des déchets domestiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation de la population (assainissement et hygiène)</li> <li>Equiperment des quartiers avec bassins de collecte</li> <li>Organisation du transport des déchets</li> <li>Aménagement d'un lieu de décharge</li> </ul>	Tous les quartiers ville de Tadjourah	<b>Coût total : 10 millions</b>	La Collectivité est en charge de la mobilisation des populations. La sensibilisation aurait lieu dans le cadre d'un programme déjà envisagé par la Direction de l'Eau avec UNICEF & UE dans 35 sites de toutes les régions. P Porteur de projets : les comités de 12 quartiers de la ville de Tadjourah.
	<b>Priorité 2 : Construction d'un marché</b> (comprenant aussi un magasin de stockage pour les produits des récoltes).	Ville de Tadjourah	<b>Coût total : 25 millions</b>	Mise en place et/ou ré-dynamisation d'une coopérative/association de commerçants.  Porteur de projet : Association ou union de commerçants.
	<b>Priorité 3 : Réhabilitation et équipement du CDC</b>	Ville de Tadjourah	<b>Coût total : 13 millions</b>	Utilisation de la méthode HIMO. L'objectif est de créer des activités et des centres d'intérêt pour la jeunesse. Porteur de projet : Association CDC
<b>b) Investissements productifs (agriculture, élevage et pêche)</b>	<b>Priorité 4 : Programme REGIONAL AGRO-PASTORALISME</b>			
	<b>Priorité 5 : n.d.</b>			
	<b>Priorité 6 : n.d.</b>			
<b>TOTAL DES COUTS ESTIMATIFS pour la ville de Tadjourah</b>			<b>Environ 48 millions Fdj</b>	A cela il faut ajouter le coût des différentes initiatives régionales entreprises dans la localité et ses sous-localités

**RANDA : <sup>4</sup> TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES (2010-2011) (million FDj)**

Types d'investissements	Investissements Prioritaires	Lieu	Coût estimatif	Remarques
<b>a) Investissements socio-collectifs (éducation, santé et assainissement, infrastructures, équipements marchands)</b>	<b>Priorité 1 : Programme de collecte et gestion des déchets urbains</b>	Randa	<b>Coût total : 3 millions</b>	Acquisition d'équipement de base (tonneaux) et aménagement d'une aire de décharge. Porteur de projet : les comités de quartier de la ville de Randa.
	<b>Priorité 2: Construction d'un abattoir</b>	Randa	<b>Coût total : 2 millions</b>	Mise en place parallèle d'un comité de gestion de l'abattoir. Porteur de projet : Groupement de Randa.
	<b>Priorité 3 : n.d.</b>			
<b>b) Investissements productifs (agriculture, élevage et pêche)</b>	<b>Priorité 4 : Appui aux activités artisanales des femmes (pour AGR)</b>	Boli, Ardo, Bankoualeh, Randa et Ewali	<b>Coût total : 4 millions</b>	L'initiative comprend: (i) formation technique; (ii) création fonds de roulement ; (iii) construction d'un local (servant d'atelier et d'aire de stockage-exposition des produits) Collaboration avec l'association des Femmes de Tadjourah (AFT). Porteur de projet : Associations féminines des différents villages.
	<b>Priorité 5 Priorité 1 : Programme REGIONAL AGRO-PASTORALISME</b>			
	<b>Priorité 6 : Apiculture</b>	Plusieurs villages	<b>Coût estimatif: 1,5 million</b>	Matériel d'apiculture (ruches, combinaison, enfumoirs, etc.) et formation. Porteurs : Groupements d'apiculteurs
<b>TOTAL DES COUTS ESTIMATIFS</b>			<b>9 millions</b>	A cela il faut ajouter le coût des différentes initiatives régionales entreprises dans la localité et ses sous-localités

<sup>4</sup> Les localités de la sous-préfecture de Randa sont : **Randa, Bankoualeh, Ardo, Ewali, Boli 1, Boli 2**

**DORRA : <sup>5</sup> TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES (2010-2011) (million Fdj)**

Types d'investissements	Investissements Prioritaires	Lieu	Coût estimatif	Remarques
<b>a) Investissements socio-collectifs (éducation, santé et assainissement, infrastructures)</b>	<b>Priorité 1 : Equipement léger de trois écoles</b>	Moddo, Balho, Dorra	<b>Coût total : 1,5 million</b>	Equipement des dortoirs (matelas, lits picots). Porteur de projet : Association des parents d'élèves des villages.
	<b>Priorité 2 : n.d.</b>			
	<b>Priorité 3 : n.d.</b>			
<b>b) Investissements productifs (agriculture, élevage et pêche)</b>	<b>Priorité 4 : Appui aux activités artisanales des femmes (pour entreprendre des AGR)</b>	Dorra	<b>Coût total : 2 millions</b>	L'initiative vise à valoriser les sous-produits du palmier doum. Elle comprend: (i) formation technique; (ii) création fonds de roulement ; (iii) construction d'un local (servant d'atelier et d'aire de stockage du matériel, et d'exposition des produits). Collaboration avec l'association des Femmes de Tadjourah (AFT). Porteur de projet : Associations féminines des différents villages.
	<b>Priorité 5 : Programme REGIONAL AGRO-PASTORALISME</b>			
	<b>Priorité 6 : n.d.</b>			
<b>TOTAL DES COUTS ESTIMATIFS</b>			<b>3,5 millions</b> A cela il faut ajouter le coût des différentes initiatives régionales entreprises dans la localité et ses sous-localités  A cela s'ajoute l'électrification de la ville de Dorra, dans la cadre du PDRI (ADDs). Coût estimatif : 1 million Fdj.	

<sup>5</sup> Les localités de la sous-préfecture de Dorra sont : **Dorra, Hagandé, Andaba**

## LAC ASSAL <sup>6</sup> : TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES (2010-2011) (million FDj)

Types d'investissements	Investissements Prioritaires	Lieu	Coût estimatif	Marques
<b>a) Investissements socio-collectifs (éducation, santé et assainissement et infrastructures socio-économiques)</b>	<b>Priorité 1 : Construction d'un abattoir</b>	Sagalou	<b>Coût total : 2 millions</b>	Ouvrage qui sera placé sous un comité de gestion. Porteur de projet : CLD. Groupement local.
	<b>Priorité 2 : Protection de l'habitat et des jardins contre les crues des eaux</b>	Sagallou	<b>Coût total : 3 millions</b>	Utilisation partielle de la méthode HIMO. Porteur de projet : Groupement de riverains.
	<b>Priorité 3 : Programme REGIONAL AGRO-PASTORALISME : Y compris volet 'Eau' (camion-citerne + réservoir)</b>			
<b>a) Investissements productifs (élevage, agriculture, pêche)</b>	<b>Priorité 4 : Construction d'un local pour stocker le matériel de pêche</b>	Sagallou, Kalaf	<b>Coût total : 2 millions</b>	Porteur de projet : Groupement informel de pêcheurs (qui pourrait évoluer vers une petite coopérative).
	<b>Priorité 5 : n.d</b>			
	<b>Priorité 6 : n.d</b>			
<b>TOTAL DES COUTS ESTIMATIFS</b>			<b>7 millions</b>	A cela il faut ajouter le coût des différentes initiatives régionales entreprises dans la localité et ses sous-localités

<sup>6</sup> Les localités de la sous-préfecture de Lac Assal sont : **Sagallou, Grélenlé, Gallina, Wéa et Itky.**

## ADAYLOU <sup>7</sup> : TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES (2010-2011) (million FDj)

Types d'investissements	Investissements Prioritaires	Lieu	Coût estimatif	Remarques
a) Investissements socio-collectifs (éducation, santé et assainissement et infrastructures socio-économiques)	Priorité 1 : Construction d'un petit barrage sur l'oued et des quelques retenues d'eau (pour protéger jardins et habitat)	Adaylou	<b>Coût total : 4 millions</b>	Utilisation de la méthode HIMO. Ouvrages placés sous la responsabilité d'un comité de gestion. Porteur de projet : Association de riverains.
	Priorité 2 : Construction et équipement d'une aire de jeux pour sports collectifs	Adayllou Guirorri	<b>Coût total : 1 million</b>	Porteur de projet : Association de jeunes.
	Priorité 3 : n.d.			
b) Investissements productifs (élevage, agriculture, pêche)	Priorité 4 : Programme REGIONAL AGRO-PASTORALISME			
	Priorité 5 : n.d			
	Priorité 6 : n.d			
<b>TOTAL DES COUTS ESTIMATIFS</b>			<b>5 millions</b>	A cela il faut ajouter le coût des différentes initiatives régionales entreprises dans la localité et ses sous-localités

<sup>7</sup> Les sous-localités de la zone d'Adayllou sont : **Adayllou, Adoyla, Miyoye et Guirorri**

## DEBNE-MABLA <sup>8</sup> : TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES (2010-2011) (million FDj)

Types d'investissements	Investissements Prioritaires	Lieu	Coût estimatif	Remarques
a) Investissements socio-collectifs (éducation, santé et assainissement et infrastructures socio-économiques, équipements marchands)	<b>Priorité 1 : Programme REGIONAL AGRO-PASTORALISME</b> Y compris : Camion citerne, matériel de stockage d'eau, puits.			
	<b>Priorité 2 : Equipement léger de 4 écoles</b>	4 villages	<b>Coût total : 1 million</b>	Equipement mobilier, livrets scolaires, matériel pour le stockage d'eau potable. Porteur de projet : Association des parents d'élèves des villages concernés.
	<b>Priorité 3 n.d.</b>			
b) Investissements productifs (élevage, agriculture, pêche)	<b>Priorité 4 : n.d</b>			
	<b>Priorité 5 : n.d</b>			
	<b>Priorité 6 : n.d</b>			
<b>TOTAL DES COUTS ESTIMATIFS</b>			<b>1 millions</b>	A cela il faut ajouter le coût des différentes initiatives régionales entreprises dans la localité et ses sous-localités

<sup>8</sup> Les sous-localités de la zone de Debné-Mabla sont :

- Zone montagneuse: **Garbanaba, Gal-Ela, Sismo, Aïri, Terdo, Debné, Ripta;**
- Zone côtière : **Ad-Bouya, Rayssali, Dalay.**

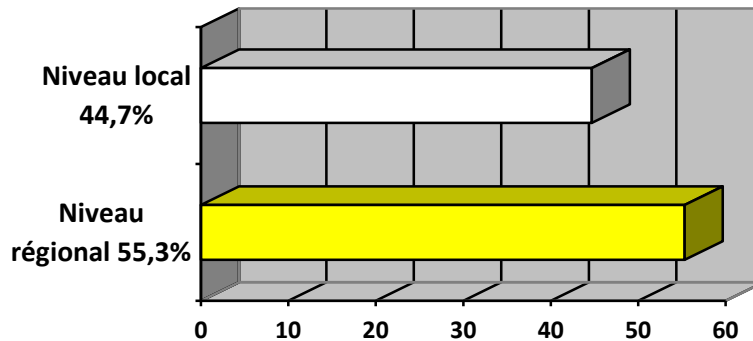


## Vue d'ensemble des investissements

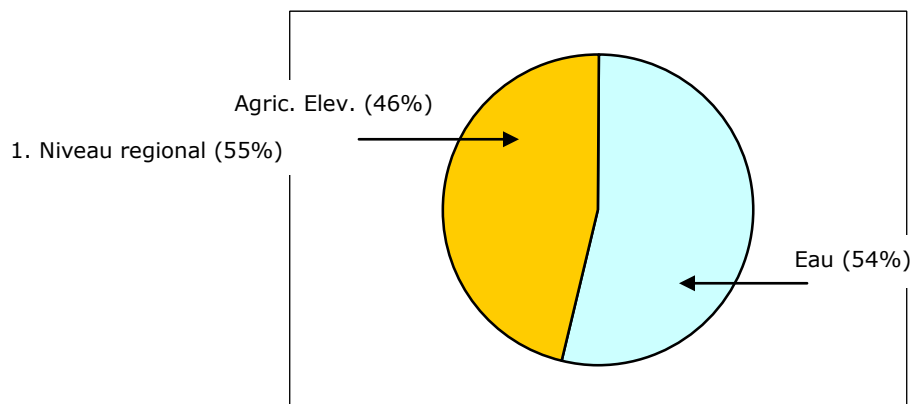
Période couverte par le présent PIP	2 ans (2010-2011)
Domaines d'investissement AU NIVEAU REGIONAL	Capital physique Capital naturel
COÛT ESTIMATIF TOTAL des investissements	164,5 millions Fdj
Coût estimatif total DES INVESTISSEMENTS A CARACTERE REGIONAL <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Eau</li> <li>○ Agriculture &amp; Elevage</li> </ul>	91 millions Fdj (=55,3% du total)  49 millions Fdj 42 millions Fdj
Coût estimatif total DES INVESTISSEMENTS A CARACTERE LOCAL	73,5 millions Fdj (=44,7% du total)
Investissements concernant le NIVEAU LOCAL	Assainissement & hygiène Marché & abattoir & stockage matériel de pêche CDC Artisanat femmes Ecoles Environnement Sport et jeunesse
Coût estimatif des investissements prévus au cours de LA PREMIERE ANNEE (2010)	66 millions Fdj (=40% du total)
Nombre total de BENEFICIAIRES POTENTIELS (estimations)	75.000 personnes

## Annexe A : PRESENTATION GRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE REGIONALE DE TADJOURAH

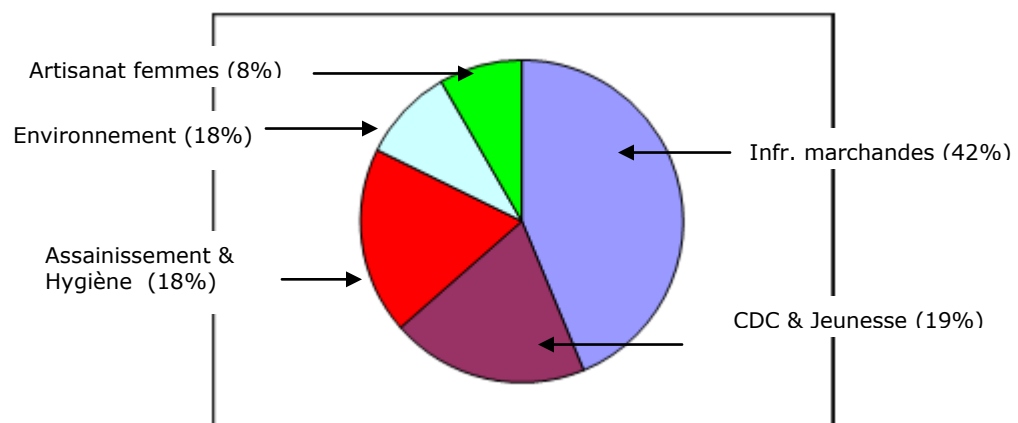
Graphique 1 : Proportion des investissements (niveau régional et niveau local)



Graphique 2 : Répartition des investissements régionaux (entre volets)



Graphique 3 : Répartition des investissements locaux (entre volets)



**ANNEXE B :**

**VISION STRATEGIQUE DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE DE TADJOURAH(2010-2011)**

